

Budget primitif 2022

Rapport de présentation



Introduction

I - Stratégie financière et l'équilibre du budget 2022

II. La section de fonctionnement

- 1- Les principales dépenses
- 2- Les recettes de fonctionnement

III. La section d'investissement

- 1 - Le financement de l'investissement
- 2 - Les principales opérations d'investissement 2022

IV. Encours de dette & frais financiers

- 1 - L'annuité de la dette : évolution et prévisions 2022
- 2 - L'encours de la dette

Introduction

Après 2 ans de crise sanitaire, la Ville de Bois-Colombes dispose de finances saines et solides, et maintient ses ambitions et sa politique d'investissement volontariste pour l'année 2022.

Ainsi malgré les contraintes sanitaires, la désorganisation, les retards de chantiers, les pertes de recettes, les surcoûts liés aux protocoles notamment dans les écoles, le coût du centre de vaccination voulu par la Municipalité, la Ville a maintenu un haut niveau de service, poursuivi ses investissements et préservé ses finances. Ainsi, sa capacité d'autofinancement est maintenue à 10% des recettes de fonctionnement, et son désendettement se poursuit.

L'année 2022 s'ouvre dans un contexte sanitaire fortement perturbé, pesant à nouveau sur les finances de la Ville, tant en dépenses supplémentaires qu'en réduction de recettes. Pour autant, la Ville a décidé des orientations suivantes

- Pas de hausse des impôts : en 2022, les taux d'imposition seront globalement maintenus
- Maintien d'un autofinancement de 10% des recettes de fonctionnement, soit plus de 6 m€
- Poursuite du désendettement, réduit de -4,2 m€ dans l'année
- Maintien d'un haut niveau de service pour les habitants
- Poursuite des investissements pour développer notre Ville

Ainsi, en 2022, la Ville ouvrira un équipement dédié à la Culture, le Château des Tourelles entièrement rénové, ainsi que la crèche A Tire d'Ailes pour la petite enfance et l'Accueil de Loisirs Le Mignon. Les rues Victor Hugo et Général Leclerc seront entièrement rénovées. La construction d'un nouveau bassin extérieur au Centre Aquatique BC sera engagée, de même que les premiers travaux du parking et gymnase Jean Jaurès. La Ville investit dans une nouvelle foncière pour mieux gérer ses commerces, une nouvelle mairie du quartier Jean Mermoz, et engage la rénovation de l'Ecole Paul Bert. Elle rénove l'orgue de Notre Dame du Bon Secours, elle modernise son informatique et ses réseaux, ainsi que la vidéoprotection de la population. Enfin les travaux d'entretien des nombreux équipements communaux, voiries, espaces verts seront réalisés.

En parallèle, la Ville maintient ses services aux habitants, renforce ses dépenses pour la Culture, l'Informatique et les Espaces Verts et poursuit sa politique de saine gestion.

Le projet de budget primitif 2022 tient compte des restes à réaliser et des résultats 2021 repris par anticipation avant l'adoption du compte administratif. Il consacre 72% du résultat cumulé de fonctionnement 2021 au financement des dépenses de la section d'investissement, soit 5,97 M€ sur les 8,34 M€ constatés.

Le rapport de présentation du budget primitif 2022 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison à exercice précédent.

La gestion 2021 fait apparaître les résultats provisoires suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 695 769,45	59 033 547,20	4 337 777,75
	SECTION D'INVESTISSEMENT	13 012 949,82	12 511 810,50	- 501 139,32
		+	+	
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		4 000 000,00	4 000 000,00
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		2 560 277,71	2 560 277,71
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 695 769,45	63 033 547,20	8 337 777,75
	SECTION D'INVESTISSEMENT	13 012 949,82	15 072 088,21	2 059 138,39
	TOTAL REALISATIONS + RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	67 708 719,27	78 105 635,41	10 396 916,14
		+	+	+
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	9 419 569,84	7 628 150,38	- 1 791 419,46
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	9 419 569,84	7 628 150,38	- 1 791 419,46
		=	=	=
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 695 769,45	63 033 547,20	8 337 777,75
	SECTION D'INVESTISSEMENT	22 432 519,66	22 700 238,59	267 718,93
	TOTAL CUMULE	77 128 289,11	85 733 785,79	8 605 496,68

Au 31 décembre dernier, la section d'investissement du budget principal devrait afficher un solde d'exécution négatif de -0,50 M€, un résultat de clôture excédentaire de +2,06 M€, et un excédent cumulé, avec les restes-à-réaliser 2021 de +268 K€. La section de fonctionnement devrait, quant à elle, faire ressortir un solde d'exécution positif de + 4,34 M€ et un résultat cumulé excédentaire de 8,34 M€ en tenant compte des 4 M€ d'excédent antérieur reporté.

Ainsi, la gestion 2021 devrait afficher un **taux d'épargne brute de 10,6 %** soit 6,25 M€ d'épargne brute. Cette dernière a permis de rembourser le capital de la dette qui représentait 4,24 M€. Avec un encours de dette de 53,84 M€ au 31 décembre 2021, **la capacité de désendettement de la Commune est de 8,6 années** au terme de l'exercice. Ce sont là, des marqueurs forts d'une gestion rigoureuse, capable d'allier un programme d'investissement ambitieux et un équilibre financier du budget tout en maintenant un niveau de service élevé pour les Bois-Colombiens.

I - Stratégie financière et équilibre du budget 2022

Le budget primitif 2022 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé des dépenses réelles d'investissement à 27,25 M€ (27,77 M€ en 2021) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement.

De façon globale, le projet de budget primitif 2022 totalise 88,61 M€ d'inscriptions budgétaires. 60,49 M€ en section de fonctionnement et 28,12 M€ en section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES				
	BP 2021	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 755 544	60 486 797	-	60 486 797
Opérations réelles	55 106 644	55 876 997		55 876 997
Opérations d'ordre	1 848 900	1 848 900		1 848 900
Autofinancement complémentaire	2 800 000	2 760 900		2 760 900
SECTION D'INVESTISSEMENT	28 639 060	18 700 696	9 419 570	28 120 266
Opérations réelles	27 766 960	17 828 596	9 419 570	27 248 166
Opérations d'ordre	872 100	872 100		872 100
Résultat antérieur reporté	-			-
TOTAL GENERAL	88 394 604	79 187 493	9 419 570	88 607 063

DEPENSES				
	BP 2021	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 755 544	60 486 797	-	60 486 797
Opérations réelles	55 733 444	58 097 697		58 097 697
Opérations d'ordre	22 100	22 100		22 100
Résultat antérieur reporté	4 000 000	2 367 000		2 367 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	28 639 060	20 492 115	7 628 150	28 120 266
Opérations réelles	15 111 166	7 002 399	7 628 150	14 630 549
Opérations d'ordre	2 698 900	2 698 900		2 698 900
Affectation de résultat	5 468 716	5 970 778		5 970 778
Résultat antérieur reporté	2 560 278	2 059 138		2 059 138
Autofinancement complémentaire	2 800 000	2 760 900		2 760 900
TOTAL GENERAL	88 394 604	80 978 912	7 628 150	88 607 063

En comparaison au budget primitif 2021 qui comptabilisait un montant total d'inscriptions de 88,39 M€, les prévisions 2022 sont légèrement en hausse de 212 K€ (+0,24%). Cette hausse est principalement portée par la section de fonctionnement qui enregistre 0,73 M€ d'inscriptions en plus (+1,22%), tandis que la section d'investissement est en baisse de -1,81% (-0,52 M€).

Les inscriptions tiennent compte notamment des 29,58 M€ de charges de personnel, 13,48 M€ de dépenses de gestion des services, 1,07 M€ de subventions aux associations, 360 K€ de subventions au CCAS, 7,79 M€ de prélèvements obligatoires, 1,53 M€ de charges financières, et 4,61 M€ de prélèvement pour le financement de la section d'investissement.

1- Section de fonctionnement – des chiffres clefs

La perte de levier liée aux différentes réformes de l'État (perte du dynamisme de la fiscalité professionnelle, suppression de la taxe d'habitation et désengagement de l'État) et la perspective d'une volonté annoncée de contraindre l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement mettent en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Commune porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Le budget 2022 a été construit avec une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,40 %.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

+1,40 % en dépenses réelles (55,88 M€ contre 55,11 M€ au BP 2021)

La réévaluation nationale des bases d'imposition et leur dynamique propre à notre ville permettront de limiter les taux de fiscalité, marque d'une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

Le BP 2022 a été construit avec une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 4,24% par rapport à 2021 (+2,36 M€).

+4,24 % en recettes réelles (58,10 M€ contre 55,73 M€ au BP 2021)

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion malgré les incertitudes et contraintes qui pèsent sur les finances de notre collectivité.

Objectif poursuivi en 2022, un taux d'épargne brute de 10 % minimum

2- Section d'investissement

L'année 2022 est consacrée à la poursuite des projets en cours et au lancement des nouveaux projets. Elle verra la livraison du centre d'arts du château des Tourelles, de la crèche Les Petits Pas et du centre de loisirs Élisabeth-Deroche. Dans le même temps, les travaux de reconstruction de la crèche À tire-d'aile se poursuivront. Par ailleurs, les études pour la restructuration du groupe scolaire Paul-Bert, la construction d'un parking sous-terrain et d'un gymnase sur le quadrilatère Jean-Jaurès, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et la création d'un centre de sports de raquettes se poursuivront ainsi que celles concernant la restructuration du centre ville.

Le montant des dépenses d'équipement reste soutenu à hauteur de 22,41 M€, en léger retrait de -0,27% (-59,68 K€) par rapport à 2021 pour prendre en compte de manière réaliste le programme d'investissement de la mandature.

-0,27 % en dépenses réelles (22,41 M€ contre 22,47 M€ au BP 2021)

Comme en 2021, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt pour le financement de ses dépenses d'équipement 2022. Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par 10,90 M€ de subventions attendues représentant 41,83 % des recettes d'investissement, 5,97M€ d'excédent de fonctionnement 2021 affectés au financement de la section soit 22,91 % des recettes de la section. Enfin, les recettes d'ordre complètent le financement avec notamment l'autofinancement complémentaire de 2,76 M€ et l'amortissement des immobilisations.

+0,10 % en recettes réelles (20,60 M€ contre 20,58 M€ au BP 2021)

Un niveau d'investissement soutenu financé sans recourir à l'emprunt

Malgré un niveau d'investissement conséquent en 2022, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt. Ainsi, la volonté de l'équipe municipale est de maîtriser l'endettement tout en conservant un programme d'investissement ambitieux.

II - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 60,24 M€ en dépenses et en recettes. Elle se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	11 776 436	11 893 244	70	Produits des services, du domaine et ventes..	6 797 900	6 952 200
012	Charges de personnel et assim	28 950 000	29 580 000	73	Impôts et taxes	41 738 643	44 437 383
014	Atténuation de produits (SRU, FNGIR & FPIC...)	7 785 744	7 785 744	74	Dotations et participations	5 767 400	5 306 083
65	Charges de gestion courante	3 949 164	4 107 809	75	Autres produits de gestion courante	692 800	667 080
				013	Atténuation de charges	51 000	51 000
	Total dépenses de gestion courante	52 461 344	53 366 797		Total des recettes de gestion courante	55 047 743	57 413 746
66	Charges financières	1 640 000	1 530 000	76	Produits financiers	600 901	600 901
67	Charges exceptionnelles	105 300	163 200	77	Produits exceptionnels	84 800	83 050
68	Dotations aux provisions	100 000	200 000	78	Reprises sur provisions	-	
022	Dépenses imprévues	800 000	617 000				
	Total dépenses réelles de fonctionnement	55 106 644	55 876 997		Total recettes réelles de fonctionnement	55 733 444	58 097 697
023	Virement à la section d'investissement	2 800 000	2 760 900				
042	Opé. D'ordre de transferts entre section	1 848 900	1 848 900	042	Opé. D'ordre de transferts entre section	22 100	22 100
043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.			043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.		
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	4 648 900	4 609 800		Total recettes d'ordre de fonctionnement	22 100	22 100
	Total dépenses de fonctionnement	59 755 544	60 486 797	002	Reprise anticipée du résultat	4 000 000	2 367 000
					Total recettes de fonctionnement	59 755 544	60 486 797

En mouvements réels et hors reprise anticipée du résultat 2021, le total des recettes nouvelles de la section de fonctionnement proposées atteint 58,10 M€, soit une augmentation de 4,24% par rapport aux prévisions 2021. S'agissant des dépenses nouvelles, lesquelles s'établissent à 55,88 M€, elles enregistrent une hausse de 1,40 %.

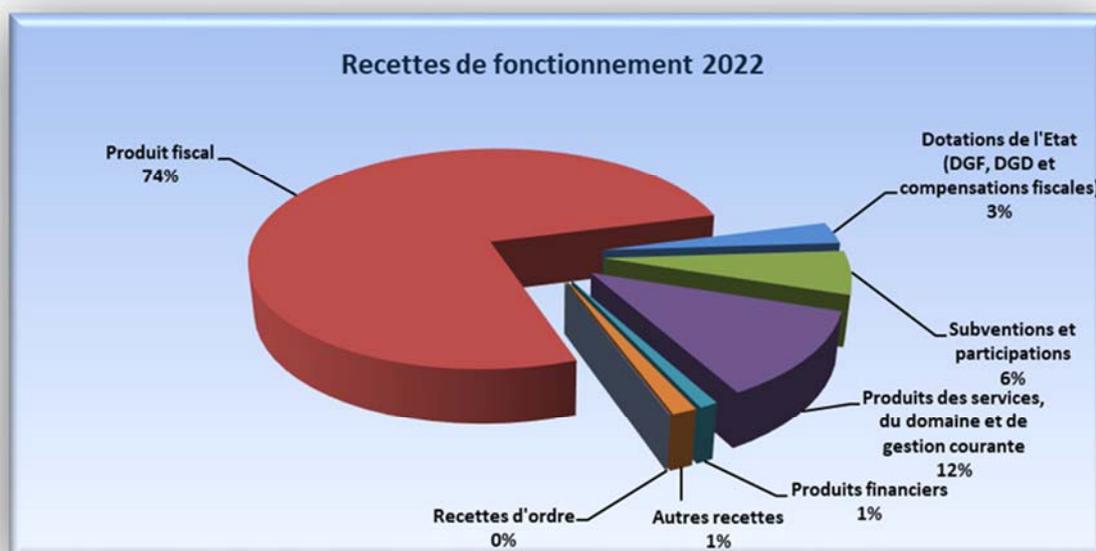
Aussi dans cette nouvelle ère financière où les ressources se raréfient, la municipalité fait néanmoins le choix de poursuivre son offre de services publics de qualité mais avec un souci permanent de rationalisation de la dépense publique. Ces efforts devront conduire à garantir la mise en œuvre d'un service de qualité au meilleur coût et devront contribuer à une juste mobilisation des ressources par rapport au service rendu.

1 - Les recettes de fonctionnement 2022 : **58,10 M€**

Hors résultat 2021, les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 58 097 697,00 euros, réparties comme suit :

Recettes de fonctionnement 2022

	BP 2021	BP 2022
Produit fiscal	41 738 643	44 437 383
Dotations de l'Etat (DGF, DGD et compensations fiscales)	2 227 300	1 781 000
Subventions et participations	3 540 100	3 525 083
Produits des services, du domaine et de gestion courante	6 797 900	6 952 200
Produits financiers	600 901	600 901
Autres recettes	828 600	801 130
Recettes réelles de fonctionnement	55 733 444	58 097 697
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>22 100</i>	<i>22 100</i>
Total recettes de fonctionnement	55 755 544	58 119 797
Reprise anticipée du résultat	4 000 000	2 367 000
Total recettes de fonctionnement	59 755 544	60 486 797



➤ **Impôts et taxes (produits fiscaux)** : Représentant plus de 76,49% des recettes réelles de la section, le produit attendu en 2022 est estimé à 44,44 M€ contre 41,74 M€ en 2021, soit une évolution de +6,47%.

La fiscalité directe communale représentée par les seuls impôts « ménages » est estimée à 28,13 M€ pour 2022. Le produit des impositions directes augmente de + 9,79 % par rapport au produit prévisionnel 2021 et de + 3,4 % par rapport au produit fiscal effectivement reçu en 2021.

	Bases 2022 estimées	Taux 2022 d'imposition	Produit attendu pour 2022
Taxe d'habitation			11 818 100
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	4 968 700	24,98%	1 241 100
Compensation pour perte TH			10 577 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	68 264 800	23,87%	16 294 800
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68 000	25,86%	17 500
TOTAL			28 130 400

Comme présenté dans le projet de délibération qui vous a été soumis précédemment relatif au vote des taux des trois taxes directes locales, une augmentation modérée de 2,2% des taux de taxes foncières est opérée en 2022. Elle s'accompagne d'une baisse du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 10,68% qui sera adopté par l'Etablissement Public Boucle Nord-de-Seine, afin de neutraliser l'augmentation pour les Bois-Colombiens. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangé.

Le dynamisme du produit attendu intègre, par ailleurs, la revalorisation forfaitaire nationale des bases (+3,4%) 2022 des locaux d'habitation.

Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales est estimé à 3,16 M€ pour 2022. Son montant est en augmentation de 6,41% par rapport à l'exercice 2021, en raison principalement de l'augmentation du produit des droits de mutation.

	BP 2021	BP 2022
Droits de place des marchés	339 260	336 000
Taxe sur l'électricité	440 000	440 000
Taxes de séjour	85 400	80 000
Taxe locale sur la publicité	3 000	2 000
Droits de mutation	2 100 000	2 300 000
Total	2 967 660	3 158 000

L'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM). En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, la Métropole du Grand Paris verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant pour 2022 est estimé à 13,15 M€ comme en 2021.

➤ **Concours financiers de l'État** : L'État verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés vers les collectivités locales. A ce titre, Bois-Colombes perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Marqué par des baisses successives depuis 2013, la DGF devrait connaître une stabilité en 2022. Le montant de cette recette est prévu pour 1,60 M€ au budget primitif 2022, montant identique à 2021.

Comme exécuté en 2021, les compensations fiscales 2022 concernent uniquement les pertes de taxe foncière et sont estimées à 31 K€. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les pertes afférentes font l'objet d'une compensation (estimée à 10,58 M€) qui pour l'heure, est directement intégrée au produit de la taxe d'habitation.

Ainsi pour 2022, les inscriptions au budget primitif de la commune tiennent compte de 1,78 M€ de concours financiers de l'État se décomposant de la manière suivante :

	BP 2021	Notifié en 2021	BP 2022
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	1 600 000	1 604 956	1 600 000
Compensations fiscales (Allocations compensatrices)	477 300	30 699	31 000
Dotations Générales de Décentralisation (DGD)	150 000	162 858	150 000
TOTAL	2 227 300	1 798 513	1 781 000

➤ **Subventions et participations** : Le produit attendu en 2022 est estimé à 3,53 M€. Il comprend principalement :

- 138 K€ de participation de l'État pour l'organisation des élections (23,5 K€), la restauration des documents d'archives (2,5 K€), la dotation pour les titres sécurisés (32 K€) et la péréquation de la taxe professionnelle (80 K€) ;
- 665 K€ de participation du Conseil départemental notamment pour les crèches, le sport et la culture ;
- 2,72 M€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches et accueils périscolaires et de loisirs ;
- 4,4 K€ de la CDC pour la mise en place de la plateforme « boiscoboutiques.fr »

	BP 2021	BP 2022
Etat	154 600	138 000
Département des Hauts-de-Seine (CD92)	658 400	665 100
Caisse d'Allocation Familiale (CAF)	2 727 100	2 717 567
Autres organismes partenaires		4 416
TOTAL	3 540 100	3 525 083

➤ **Produits des services, du domaine et de gestion courante** : Ce poste enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Estimé à plus de 7 M€ avant la crise sanitaire, le produit attendu en 2022 est estimé à 6,95 M€ et se compose des éléments ci-après :

Chapitre 70 - Produits des services	BP 2021	BP 2022
Classes de découverte	35 000	55 000
Restauration scolaire	1 420 000	1 420 000
Accueils de loisirs	280 000	280 000
Accueils périscolaires	1 000 000	1 034 000
Activités jeunesse	90 000	40 000
Activités sportives	10 600	11 000
Crèches	1 459 000	1 372 000
Activités culturelles	287 000	250 000
Spectacles et cinéma	112 400	129 000
Cimetière : Concessions et redevances	16 700	21 000
Forfaits post-stationnement	300 000	300 000
Stationnement de surface	344 000	350 000
Parking des Aubépine	363 000	350 000
Redevance d'occupation du domaine public	300 000	200 000
Restauration adultes	40 000	40 000
Remboursement frais	167 000	478 000
Mise à disposition de personnel	544 000	597 000
Divers	29 200	25 200
TOTAL	6 797 900	6 952 200

La plus forte variation à la hausse est enregistrée par la rubrique « remboursement de frais » : + 311 K€. Hormis le remboursement des charges de structure par l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine (65 K€), ce dernier devra restituer 363 K€ remboursés par la Commune dans le cadre de sa contribution au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) 2021. Cette somme destinée à des acquisitions foncières nécessaires aux aménagements de la Zac PLM, a vocation à être cédée à l'aménageur en 2022. L'EPT en percevra le produit.

➤ **Les produits financiers** : Depuis 2017, la Commune devrait percevoir 0,60 M€ d'aide du Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts à risque. En effet, cette recette devrait être perçue jusqu'en 2029, elle est la conséquence directe du refinancement à taux fixe d'encours de dette exposé aux fluctuations des marchés financiers.

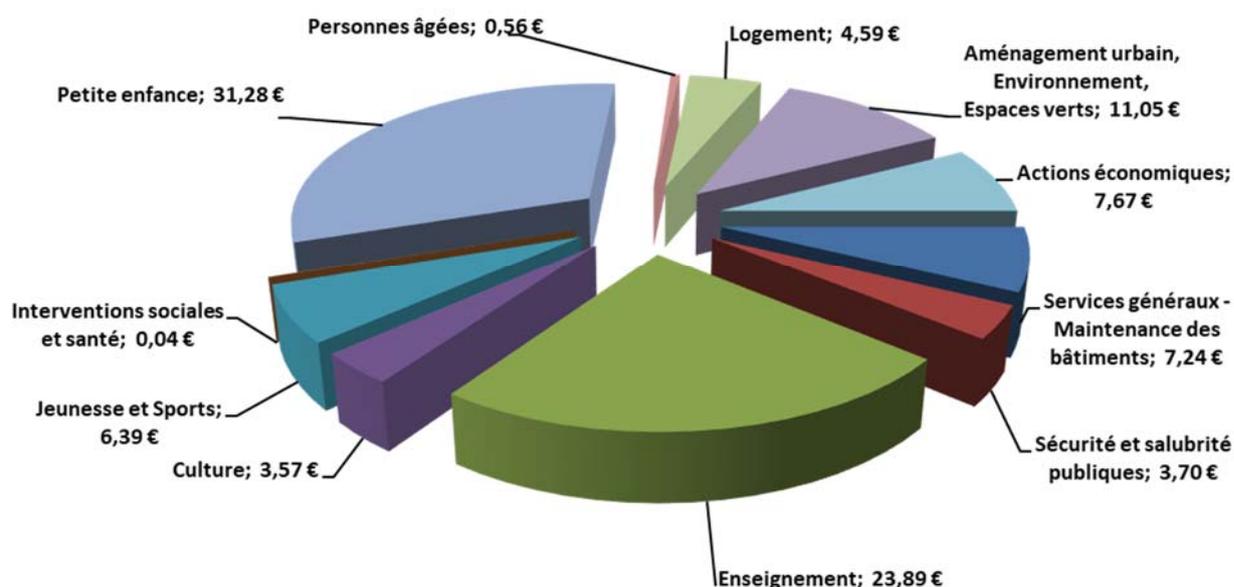
➤ **Les autres recettes de fonctionnement** : 0,80 M€ émanent principalement des remboursements des sinistres de la part des assureurs, des redevances pour occupation du domaine public par les opérateurs d'énergie et de télécommunication, les revenus du patrimoine privé de la Commune :

	BP 2021	BP 2022
Indemnités journalières (CPAM)	51 000	51 000
Revenus patrimoine privé (loyers habitations, parkings)	565 800	545 800
Redevance d'occupation du domaine publique	98 000	75 000
Remboursement assurances et autres frais	34 800	33 050
Autres produits de gestion courante (Pub JBC...)	29 000	46 280
Pénalités et annulation titres émis/exercices antérieurs	50 000	50 000
TOTAL	828 600	801 130

Aussi, les 22 100 euros de recettes d'ordre de fonctionnement trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la section d'investissement. Il s'agit de la reprise au budget de la commune des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'équipements pratiquées au budget de la régie municipale du stationnement payant avant sa dissolution.

Le résultat de fonctionnement 2022 : Repris par anticipation avant le vote du compte administratif 2021, le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre dernier s'élève à 8,34 M€. Il correspond à 4,34 M€ de solde positif dégagé par la gestion 2021 et 4,00 M€ d'excédent provenant de l'exercice 2020. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 2,37 M€ afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement 2022 après affectation de 5,97 M€ au financement des dépenses d'investissement.

En 2022, pour 100 € de recettes de fonctionnement la ville perçoit :



Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement / Population : 2.023,89 €

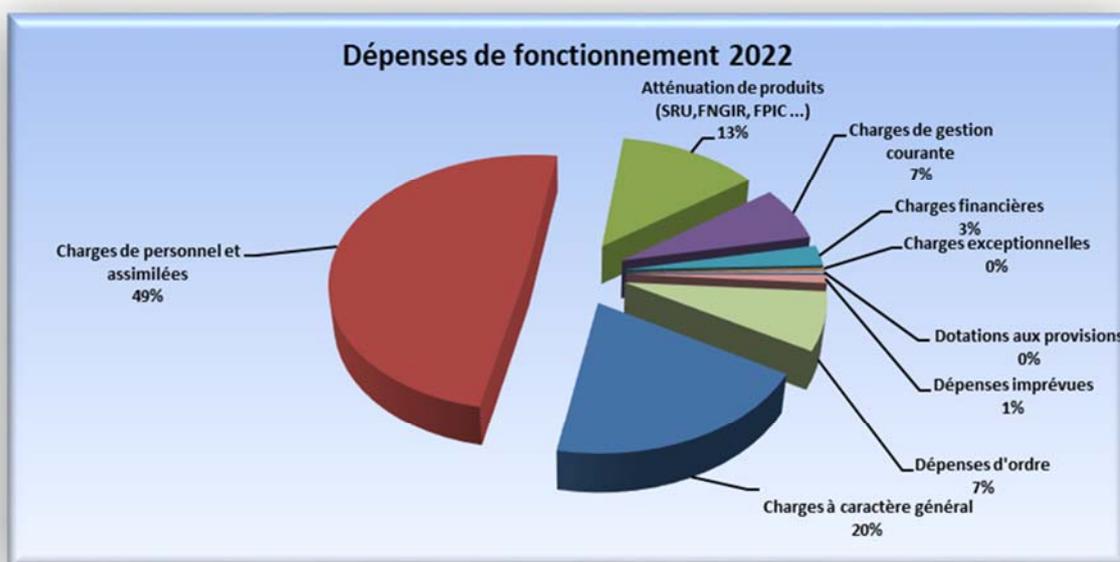
2 - Les dépenses de fonctionnement 2022 : 55,88 M€

Dans ce contexte financier contraint, des efforts devront être intensifiés pour préserver la capacité d'investissement et la solvabilité à moyen et long termes de la ville. Cela conduit l'équipe municipale à prioriser ses actions et à rechercher des pistes d'économies dans la poursuite des efforts de gestion réalisés au cours des dernières années.

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de 1,40 % par rapport aux inscriptions du budget primitif 2021. Malgré les incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités, la municipalité entend poursuivre son programme ambitieux d'investissement tout en offrant aux habitants un service public de qualité. La rationalisation de nos dépenses de fonctionnement est un levier important dans le financement des projets de demain.

La section de fonctionnement est structurée de la façon suivante :

	BP 2021	BP 2022
Charges de personnel et assimilées	28 950 000	29 580 000
Charges à caractère général	11 776 436	11 893 244
Atténuation de produits (SRU, FNGIR, FPIC ...)	7 785 744	7 785 744
Charges de gestion courante	3 949 164	4 107 809
Charges financières	1 640 000	1 530 000
Charges exceptionnelles	105 300	163 200
Dotations aux provisions	100 000	200 000
Dépenses imprévues	800 000	617 000
Dépenses réelles de fonctionnement	55 106 644	55 876 997
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>4 648 900</i>	<i>4 609 800</i>
Total dépenses de fonctionnement	59 755 544	60 486 797



- **Les charges de personnel** : Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, l'enveloppe nécessaire au paiement des salaires et charges est estimée à 29,58 M€ pour 2022, soit 52,94 % des dépenses réelles de la section. Ce montant, en augmentation de 0,63 M€ (+2,18%) par rapport au budget primitif 2021 (28,95 M€) témoigne de la volonté de l'administration de contenir l'évolution de la masse salariale. Cette forte maîtrise est rendue possible à travers la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Ces efforts de gestion volontaristes se poursuivent en dépit de l'impact de mesures nationales ou d'effets subis par les collectivités avec notamment :

- l'effet évolution de carrières ou G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes. Ce mécanisme conduit à une augmentation automatique des charges de personnel d'environ 0,20 M€ ;

- les décisions prises au plan national avec la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire pour la quasi-totalité des agents de la collectivité qui nécessitera une enveloppe budgétaire de l'ordre de 0,70 M€ ;
- les échéances électorales 2022 à travers la rémunération en heures supplémentaires des agents en poste sur les bureaux de vote.

Ainsi cette enveloppe comprend notamment :

- 23,58 M€ de traitement indiciaire ;
- 3,16 M€ de régimes indemnitaires et autres composantes réglementaires (NBI, SFT...) ;
- 0,68 M€ pour le paiement d'heures supplémentaires notamment effectuées par les policiers municipaux, les agents de la culture, les agents d'astreinte, ou même pour les agents participants à l'organisation des scrutins électoraux... ;
- 2,05 M€ seront consacrés au paiement des vacataires assurant les accueils périscolaires notamment ;

➤ **Les charges à caractère général** : En légère progression de 117 K€ (+ 0,99 %) par rapport au BP 2021. Dans un souci constant de sobriété dans les dépenses publiques, les charges de gestion courante liées à l'activité sont contenues à 11,89 M€ au budget 2022. Des efforts de gestion seront poursuivis et menés dans tous les secteurs à travers la démarche d'optimisation entreprise ces dernières années. Dans ce cadre, la rationalisation des achats par une plus grande utilisation des groupements de commandes doit être favorisée ainsi que les efforts de négociation en matière d'achats publics. Les recherches d'économies porteront sur l'ensemble des charges d'activité. Ainsi, les dépenses de chaque secteur seront optimisées afin qu'il y ait une juste mobilisation des ressources par rapport au service rendu. Ces crédits devront également couvrir les charges liées à l'exploitation du centre d'arts du château des Tourelles, de l'accueil de loisirs Élisabeth-Deroche et du relais assistantes maternelles qui sera installé à la crèche Les Petits Pas et dont les ouvertures sont programmées cette année.

➤ **Les atténuations de produits** : Elles enregistrent le reversement du produit fiscal supplémentaire engendré par la réforme de la TP depuis 2011. Comme en 2021, la contribution de la ville au FNGIR est de 5,39 M€. Quant au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), aucune somme n'a été notifiée à ce jour. Cependant provision est constituée à hauteur de 1,5 M€. Il en est de même pour le prélèvement lié à l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux pour 0,50 M€ ainsi que le prélèvement sur le Forfait Post Stationnement (FPS) pour 0,40 M€ destiné à maintenir les recettes de la Région et du STIF précédemment bénéficiaires du reversement des amendes de police. Cette péréquation dite « horizontale » permet d'assurer une répartition de la richesse entre les collectivités locales. Ce poste enregistre un besoin de 7,79 M€ comme en 2021.

➤ **Les charges de gestion courante** : Pour 2022, ce chapitre bénéficie d'une inscription de 4,11 M€. Il permettra notamment de faire face à 1,07 M€ de subventions aux associations, 1,16 M€ qui seront consacrés au paiement de subventions d'exploitation pour les deux contrats de délégation de services publics centre cautique et crèche Les Petits Pas, 0,36 M€ de subvention au centre d'action sociale, 0,50 M€ pour la brigade des sapeurs pompiers de Paris, 0,35 M€ d'indemnités aux élus. Une inscription de 0,40 M€ au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) devrait permettre le cas échéant, de faire face à l'excédent de charges transférées à l'établissement public territorial Boucle Nord

de Seine. Le renouvellement des licences nécessaires aux applications informatiques est estimé à 0,15 M€.

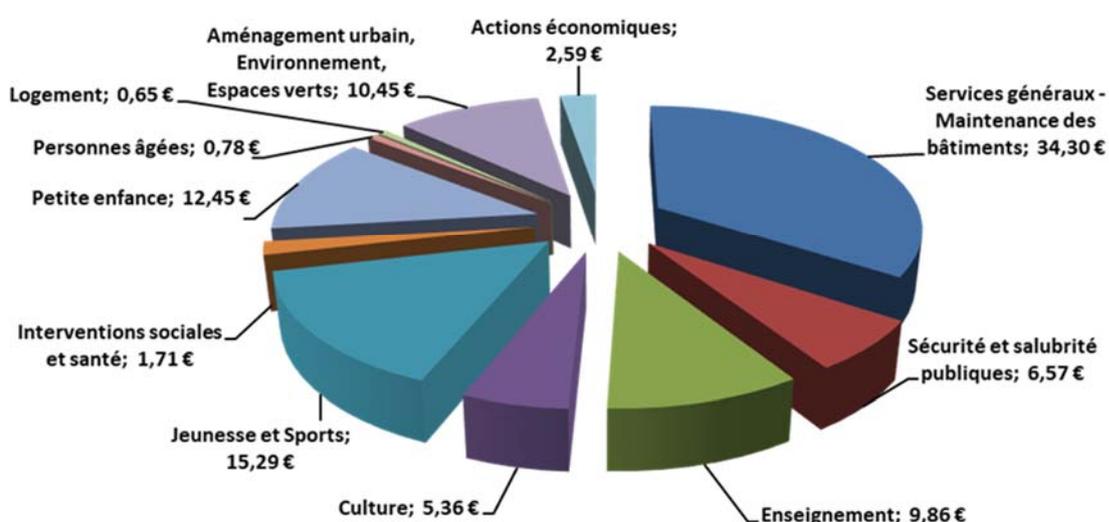
➤ **Les charges financières :** Les frais financiers sont prévus à hauteur de 1,53 M€. La maîtrise et la sécurisation de l'encours de dette permettent de constater une évolution négative de l'inscription budgétaire de ce chapitre de -110 K€ (-6,71%) en 2022 par rapport à l'an dernier. Cette enveloppe comprend 1,50 M€ d'intérêts de la dette et 30 K€ permettant l'ajustement des intérêts courus non échus en fin d'année.

➤ **Les charges exceptionnelles :** Ce poste comptabilise une prévision budgétaire de 0,16 M€ pour 2022. Il s'agit principalement de crédits nécessaires aux annulations de titres de recettes émis sur exercices antérieurs pour 80 K€, à la constitution d'un fonds d'aide aux commerces pour 50 K€, ainsi qu'une enveloppe de 10 K€ destinée au paiement d'intérêts moratoires. Aussi, 23 K€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés, aux lauréats du salon artistique, aux élèves de CM2.

➤ **Les dotations aux provisions :** Le montant de 0,2 M€ de dotations permettra d'ajuster à la hausse le cas échéant les provisions existantes, notamment pour l'ajustement de la dotation aux provisions liées aux créances irrécouvrables et celles constituées en 2021 pour couvrir les risques de contentieux.

➤ **Les dépenses d'ordre de fonctionnement :** Les dépenses d'ordre de fonctionnement comptabilisent 1,85 M€ de transferts entre section qui sont la contrepartie des recettes d'ordre d'investissement. Ces derniers se matérialisent par 1,50 M€ de dotation aux amortissements des biens et subvention d'équipement versées, 0,35 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices (20 ans) liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF. En 2022 l'autofinancement complémentaire représente 2,76 M€.

En 2022, pour 100 € de dépenses de fonctionnement la ville consacre :



Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 1.946,53 €

III - La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 28,12 M€. Les dépenses et recettes qui la composent sont les suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2021	Restes à réaliser	Opérations de l'exercice	BP 2022
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 058 428	407 768	712 500	1 120 268
Subventions d'équipement versées	628 422	59 033	710 000	769 033
Immobilisations corporelles	4 524 689	850 902	4 445 262	5 296 164
Immobilisations en cours	256 000	108 875	167 000	275 875
Total des opérations d'équipement	16 005 522	7 992 991	6 959 834	14 952 825
dépenses d'équipement	22 473 060	9 419 570	12 994 596	22 414 166
Dotations, fonds divers et réserves	10 000		360 000	360 000
Emprunts et dettes assimilées	4 333 900		4 225 100	4 225 100
Autres immobilisations financières	-			-
Dépenses imprévues	950 000		248 900	248 900
dépenses financières	5 293 900	-	4 834 000	4 834 000
Total des opé. pour comptes de tiers				-
dépenses réelles d'investissement	27 766 960	9 419 570	17 828 596	27 248 166
Opé. D'ordre de transferts entre section	22 100		22 100	22 100
Opérations patrimoniales	850 000		850 000	850 000
dépenses d'ordre d'investissement	872 100	-	872 100	872 100
épenses d'investissement	28 639 060	9 419 570	18 700 696	28 120 266
Reprise anticipée du résultat				-
Total dépenses	28 639 060	9 419 570	18 700 696	28 120 266

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2021	Restes à réaliser	Opérations de l'exercice	BP 2022
Subventions d'investissement	11 853 366	7 628 150	3 272 399	10 900 549
Emprunts et dettes assimilées	75 800			-
recettes d'équipement	11 929 166	7 628 150	3 272 399	10 900 549
Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 600 000		1 550 000	1 550 000
Excédents de fonct. Capitalisés	5 468 716		5 970 778	5 970 778
Dépôts et cautionnements versés	20 000		20 000	20 000
Autres immobilisations financières	-			-
Produits des cessions	1 562 000		2 160 000	2 160 000
recettes financières	8 650 716	-	9 700 778	9 700 778
Total des opé. pour comptes de tiers				-
recettes réelles d'investissement	20 579 883	7 628 150	12 973 177	20 601 327
Virement de la section de fonctionnement	2 800 000		2 760 900	2 760 900
Opé. D'ordre de transferts entre section	1 848 900		1 848 900	1 848 900
Opérations patrimoniales	850 000		850 000	850 000
recettes d'ordre d'investissement	5 498 900	-	5 459 800	5 459 800
ettes d'investissement	26 078 783	7 628 150	18 432 977	26 061 127
Reprise anticipée du résultat	2 560 278		2 059 138	2 059 138
Total recettes	28 639 060	7 628 150	18 432 977	28 120 266

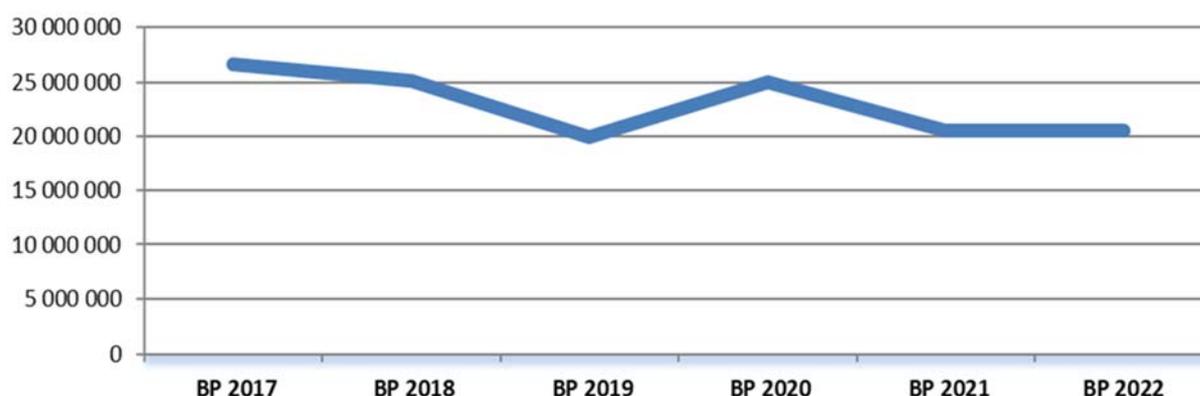
Pour 2022, le montant des dépenses d'équipement s'établit à 22,41 M€ se décomposant pour partie de 12,99 M€ de dépenses nouvelles et pour l'autre partie de 9,42 M€ de reste à réaliser, soit un montant quasi identique à 2021 (- 0,27 %). Ce budget confirme la volonté de la municipalité de mobiliser des moyens financiers importants, à la mesure de l'ambition de son territoire. Il s'agit de financer un haut niveau de service public tout en garantissant un entretien durable des équipements, d'améliorer le cadre de vie sur l'ensemble des quartiers

de la Ville, d'offrir des équipements de proximité, de dynamiser l'économie locale en soutenant l'activité et enfin de construire la Ville de demain.

1- Le financement de l'investissement 2022

Hors opérations d'ordre et résultat antérieur, les recettes d'investissement s'établissent à 20,60 M€ pour 2022. Une enveloppe quasi identique à 2021 (+ 21K€ soit + 0,10%).

Evolution des recettes d'investissement de 2017 à 2022



Les recettes d'investissement peuvent être regroupées en quatre catégories :

Les ressources propres externes : 3,71 M€

Elles se décomposent ainsi :

- ✓ Du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 1,35 M€,
- ✓ Du produit de la taxe d'aménagement pour 0,20 M€,
- ✓ Et des produits de cessions pour 2,16 M€. Il s'agit du foncier communal destiné à l'aménagement du lot A1 de la Zac PLM qui sera cédé à l'aménageur en 2022.

Les subventions d'investissement : 3,27 M€

Elles sont constituées pour l'essentiel de :

- ✓ **200 K€** de subventions destinées à la rénovation de **l'orgue de l'église Notre-Dame de Bon-Secours** : 87 K€ de la Région Île-de-France, 100 K€ du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, et 20 K€ de souscriptions ;
- ✓ **250 K€** de subvention pour le **réaménagement qualitatif rues Charles-Chefson/Hoche** du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- ✓ **2,57 M€** pour les travaux de **municipalisation des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc** : 2,35 M€ de subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et 215 K€ de remboursement de la ville de Colombes pour la part des travaux sur son territoire ;
- ✓ **250 K€** pour la construction du **centre de sport de raquettes A.-Glatz** : 100 K€ provenant du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et 150 K€ de la Métropole du Grand Paris.

En 2022, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt pour le financement de ses dépenses d'investissement.

Les recettes d'ordre : 5,46 M€

Constituées de l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement pour 1,50 M€, elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement. Ce poste comptabilise également 2,76 M€ d'autofinancement complémentaire provenant de la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement. A cela s'ajoute, 0,35 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF.

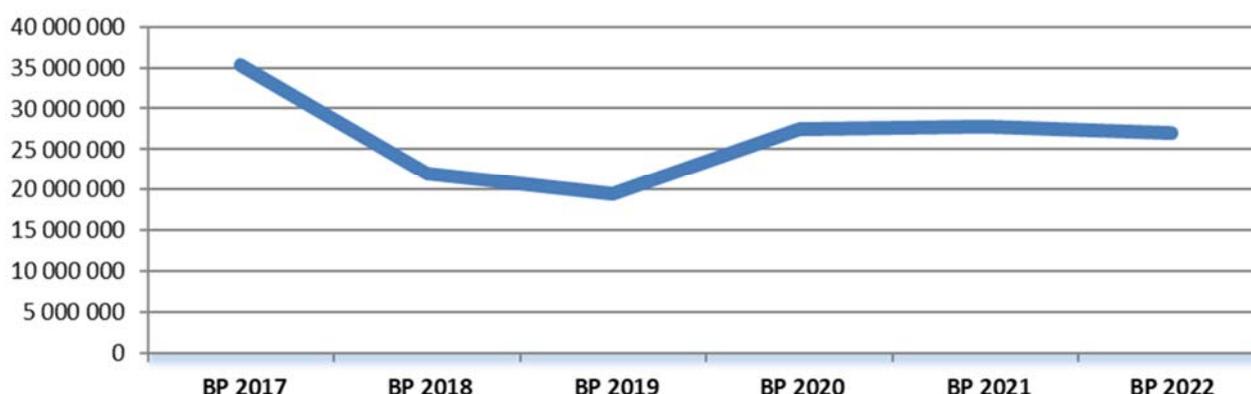
Par ailleurs, les opérations d'ordre prévoient également 0,85 M€ d'opérations patrimoniales. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la même section, et comptabilisent le transfert des avances consenties au titulaire du marché d'entretien des installations de chauffe (P3) dans le compte final des équipements concernés.

5,97 M€ d'affectation du résultat de fonctionnement 2021, compléteront les ressources nécessaires au financement des dépenses d'investissement 2020.

2- Les principales opérations d'investissement 2022

La section d'investissement totalisent 27,25 M€ de dépenses réelles, 17,83 M€ d'inscriptions nouvelles en 2022 et 9,42 M€ de restes à réaliser 2021.

Evolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2022



Pour 2022, les dépenses d'équipement nouvelles représentent à elles seules 47,69 % des dépenses réelles d'investissement. En tenant compte des 9,42 M€ de dépenses d'équipement inscrites en restes à réaliser, ce poste représente plus de 82,26 % des dépenses réelles de la section.

Dépenses d'équipement hors opérations comptables : 6,03 M€

Outre les restes à réaliser 2021 de 1,43 M€, cette rubrique renferme notamment 6,03 M€ de crédits nouveaux destinés aux travaux de mise aux normes, de rénovation ou d'équipement dans l'ensemble des bâtiments publics et des services municipaux.

Les dépenses seront réalisées dans les domaines suivants :

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques : 150 K€

Cette fonction recouvre les crédits nécessaires au financement de la participation de la commune aux dépenses d'équipement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) pour 100 K€, 40 K€ pour le renouvellement de véhicules et des équipements de la police municipale. Par ailleurs, 10K€ seront consacrés aux versements d'aides pour la rénovation de l'habitat.

Fonction 2 - Enseignement et établissements scolaires : 856 K€

En 2022, la Commune consacrera 856 K€ à ce domaine. Ils englobent notamment :

- ✓ 150 K€ d'investissement dans la réfection de toits-terrasses à **l'école La Cigogne**,
- ✓ 340 K€ pour la poursuite de la rénovation phasée de **l'école Jules-Ferry**,
- ✓ 41 K€ de crédits permettront l'installation de brise vue à **l'école Gramme** ainsi que le remplacement de porte et fenêtres,
- ✓ 75 K€ pour la réfection des sols de la salle polyvalente et des réfectoires de **l'école Pierre-Joigneaux**,
- ✓ 85 K€ pour le remplacement de menuiseries extérieurs ainsi que des travaux d'étanchéité sur la toiture de **l'école Françoise Dolto**,
- ✓ 30 K€ pour le câblage informatique des écoles,
- ✓ 15 K€ seront consacrés au renouvellement du **matériel et mobilier scolaire**,
- ✓ 95 K€ seront destinés à **l'équipement informatique** des écoles,
- ✓ 25 K€ dédiés au renouvellement des **mobilier et matériel de restauration**.

Fonction 3 - Culture : 599 K€

599 K€ seront investis dans ce secteur pour principalement :

- ✓ Le renouvellement des mobilier et matériel de la **Médiathèque** pour 6 K€,
- ✓ La restauration de l'orgue de **l'église Notre-Dame du Bon-Secours** mobilisera 410 K€ de crédits en 2022,
- ✓ 20 K€ sont destinés à la restauration d'oeuvres d'art,
- ✓ 70 K€ permettront la réfection de l'étanchéité des terrasse de **l'Espace Schiffers**,
- ✓ Et enfin des travaux d'étanchéité du m+ur mitoyen aux loges et de protection du monte personne extérieur seront réalisés à la **salle Jean-Renoir** pour 11 K€, ainsi que l'acquisition de matériels de diffusion d'événements par internet et le renouvellement de matériel d'éclairage pour 82 K€,

Fonction 4 – Sport et Jeunesse 207 K€

- ✓ En 2022, 200 K€ de subvention d'équipement seront à verser au titulaire du contrat de DSP du **Centre Aquatique** actuellement en cours de renouvellement, notamment pour la réalisation d'un bassin nordique et la réalisation de travaux d'amélioration,
- ✓ 7 K€ permettront le renouvellement des matériels des **accueils de loisirs**.

Fonction 5 – Interventions sociales et santé 4 K€

Cette enveloppe permettra le renouvellement des matériels du **service jeunesse**.

Fonction 6 – Famille, Petite enfance : 41 K€

En 2022, 41 K€ d'investissement dans les crèches permettront notamment d'assurer :

- ✓ le renouvellement des matériels et mobiliers **des crèches** à hauteur de 32 K€,
- ✓ la réalisation de travaux à la crèche **Le Jardin Enchanté** pour la pose de porte coupe feu, le remplacement d'une baie coulissante et la pose de festonnage sur la clôture pour 9 K€.

Fonction 7 – Logements : 425 K€

- ✓ 400 K€ est provisionné pour faire face aux éventuelles demandes de subventions d'équipement dans le secteur de la construction de logements sociaux,
- ✓ 25 K€ seront consacrés à l'isolation des combles dans divers logements locatifs du parc privé de la commune.

Fonction 8 – Aménagement urbain et environnement : 1 981 K€

La ville y consacrera cette année 1981 K€ pour la réalisation de projets inscrits hors opérations comptables. Cette enveloppe se rajoute aux 3,17 M€ d'inscriptions prévues notamment dans le cadre des opérations d'enfouissement des réseaux électriques et de communication et des travaux liés à la municipalisation des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc. Il s'agit pour les plus significatifs des projets cités ci-après :

- ✓ La rénovation suite à l'enfouissement des réseaux de la rue **Abbé-Glatz** pour 260 K€,
- ✓ Des aménagements pour le déploiement de la **station Vélib** Leclerc/Tassigny pour 10 K€ et le **contre-sens cyclable** de la rue Jean-Jaurès pour 12 K€,
- ✓ Le réaménagement des **rues Hoche et Chefson** pour 160 K€,
- ✓ Des **acquisitions foncières** liées aux aménagements pour 560 K€,
- ✓ 130 K€ seront consacrés au renouvellement des **matériels, outillages et véhicules** des régies de voiries et des espaces verts,
- ✓ De travaux dans les **parcs et jardins** de la commune pour 333 K€,
- ✓ Le remplacement des **lanternes d'éclairage public** dans diverses rues pour 149 K€,
- ✓ La renouvellement du **meuble urbain** et du **matériel pour les illuminations de Noël** pour 80 K€,
- ✓ Des **études** sur le réaménagement de la place de la gare des Valées, des rues Gramme et Pierre_Joigneaux ainsi que de l'avenue de Chevreul seront menées pour 47 K€,
- ✓ Des **études** seront menées pour la création de **franchissements ferroviaires** pour 200 K€,
- ✓ La loge du **parking des Aubépines** sera rénovée pour 40 K€.

Fonction 9 – Interventions économiques : 380 K€

- ✓ Afin de mettre en œuvre sa stratégie commerciale, Bois-Colombes participera en 2022 à hauteur de 350 K€ à la création d'une **foncière commerce** avec Asnières,
- ✓ 15 K€ seront consacrés à l'évolution de la **plateforme boiscoboutiques**,
- ✓ 15 K€ permettront la reprise de maçonnerie et de peinture de l'édicule du toit du marché du centre-ville.

Fonction 10 – Administration publique locale 1 741 K€

L'administration communale poursuivra sa modernisation dans l'optique d'une plus grande efficacité dans le service rendu à la population, mais aussi par souci d'économies futures. Pour ce faire, les crédits seront répartis comme suit :

- ✓ 64 K€ devraient permettre de réaliser des **travaux dans divers équipements administratifs**, comme le remplacement de chassis ou leur raccordement au réseau de fibre optique,
- ✓ 450 K€ seront consacrés au renouvellement et l'acquisition de **solutions informatiques**. Notamment pour la gestion électronique des documents (GED), la gestion des délibérations, la cybersécurité ou la gestion des activités (restauration, accueils...),
- ✓ 207 K€ seront dévolus au renouvellement de **matériel informatique**,
- ✓ Des **véhicules** seront remplacés pour 334 K€ dont un autocar GNV pour 325 K€,
- ✓ 41 K€ seront consacrés à l'installation de **bornes de recharge** pour les véhicules électriques et le renouvellement des **outils et équipements** du centre technique municipal,
- ✓ L'acquisition de **bornes multimédia** destinées aux usagers pour 25 K€
- ✓ L'équipement des salles de réunion de **ZoomRoom** pour 33 K€,
- ✓ Le remplacement des **terminaux PVe et radios** de la Police Municipale pour 27 K€,
- ✓ L'extension du **Wifi public** à l'Espace Duflos, Schiffers et la médiathèque pour 12 K€,
- ✓ Le remplacement des **serveurs** informatiques pour 283 K€,
- ✓ Le renouvellement des **matériel et mobilier** pour les services pour 43 K€,
- ✓ Du **matériel électoral** sera acheté pour 30 K€ pour l'organisation des futurs scrutins,
- ✓ L'acquisition de **totems signalétiques et supports d'affichage** pour 33 K€,
- ✓ Des travaux seront réalisés au **cimetière** pour 159 K€, notamment pour le ravalement et l'isolation du pavillon central ainsi de le verdissement des allées.

Dépenses d'équipement sur opérations comptables :

Opération 0044 – Maison de la petite enfance-réhabilitation d'À tire-d'aile : **0,58 M€**



Cet équipement sera livré en 2022. Les crédits seront consacrés :

A la fin des travaux de réhabilitation : 390 K€

A l'aménagement des abords : 120 K€

Aux équipements et câblage de la crèche : 73 K€

Dépenses 2022 : **582.332 €**

Opération 0046 – Vidéo protection : **0,36 M€**



Le dispositif de vidéo protection doit poursuivre son évolution vers des technologies plus récentes et une meilleure couverture du territoire.

Remplacement de caméras : 51 K€

Cablage FO : 109 K€

Renouvellement des serveurs du CSU : 200 K€

Remplacement matériel opérateurs CSU : 5 K€

Dépenses 2022 : **364.500 €**

Opération 0048 – ALSH Le Mignon : **0,29 M€**



Cet équipement sera livré en 2022. Les crédits seront consacrés :

- Aux équipements : 127 K€
- Au câblage et matériel informatique : 161 K€

Dépenses 2022 : **288 600 €**

Opération 0053 – Enfouissement de réseaux : **0,15 M€**



En partenariat avec le SIPPEREC, la Ville poursuit en 2022 son opération d'enfouissement des réseaux électriques et de communications dans diverses rues, 154 K€ y seront consacrés

Dépenses 2022 : **154 060 €**

Opération 0054 – Château des Tourelles : **0,27 M€**



Livré en 2022, le château des Tourelles hébergera un centre d'arts. Les crédits seront consacrés :

- Au solde des marchés de travaux : 131 K€
- Aux équipements du bâtiment : 120 K€
- Au matériel informatique : 20 K€

Dépenses 2022 : **271 492 €**

Opération 0056 – Reconstruction de l'école Paul-Bert : **0,41 M€**



2022 sera marqué par la désignation du maître d'œuvre chargé de la reconstruction de l'école Paul-Bert.

Les crédits budgétaires permettront :

- De poursuivre les études de faisabilité : 75 K€
- De faire face aux indemnités de consultation : 338 K€

Dépenses 2022 : **413 000 €**

Opération 0058 – Quadrilatère Jean-Jaurès – Parking et Gymnase : **0,34 M€**



Cette année verra la désignation du maître d'œuvre chargé de la construction d'un parking et du futur gymnase Jean-Jaurès.

Les crédits budgétaires permettront :

- De poursuivre les études de sol : 90 K€
- D'effectuer les diagnostics nécessaires : 12 K€
- De faire face aux indemnités de consultation : 235 K€

Dépenses 2022 : **337 000 €**

Opération 0059 –Municipalisation rues Victor-Hugo/Général-Leclerc : **3,01 M€**



Réalisé dans le cadre de la convention de municipalisation passée avec le département des Hauts-de-Seine, les 3,01 M€ inscrits au BP 2022 seront entièrement consacrés aux travaux d'aménagement des rues Victor-Hugo (1,44 M€) et Général-Leclerc (1,46 M€).

Ces travaux seront financés à hauteur de 2,69 K€ par le CD 92 :

Dépenses 2022 : **3 013 000 €**

Subvention à recevoir : **2 565 399 €**

Opération 0060 –Création d'un centre de tennis Abbé-Glatz : **0,35 M€**



En 2022, 345 K€ de crédits seront nécessaires à la poursuite des études pour la réalisation du centre de tennis Abbé-Glatz. Ils permettront notamment de désigner un maître d'œuvre et de réaliser divers diagnostics et sondages nécessaires au lancement de cette opération :

Dépenses 2022 : **345 250 €**

Subvention à recevoir : **250 000 €**

Opération 0061 –Mairie de Quartier Mermoz : **0,40 M€**



396 K€ seront consacrés à l'acquisition en VEFA des futurs locaux de la mairie de quartier Mermoz.

Dépenses 2022 : **396 000 €**

Opération 0641 –Réhabilitation de l'Hôtel-de-Ville : **0,51 M€**



Le plan pluriannuel de Bois-Colombes prévoit la réhabilitation de l'hôtel de ville.

510 K€ permettront la réalisation d'études notamment sur la mise en sécurité incendie (60 K€), qui engendreront des travaux prévus pour 150 K€.

Aussi, des travaux permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront engagés 300 K€

Dépenses 2022 : **510 000 €**

Aussi, 228 K€ sont inscrits au budget primitif à travers les opérations comptables ci-après, pour la réalisation d'études préparatoires, de faisabilité et de programmation :

- **Opération 0631** –Reconstruction du conservatoire : **78 K€**
- **Opération 0621** –Reconstruction de la médiathèque : **90 K€**
- **Opération 0651** –Construction d'un centre administratif : **60 K€**.

Ratio 4 – Dépenses d'équipement brut / Population : 452,65 €

IV - Encours de dette & frais financiers

L'année 2022 sera marquée par la poursuite du désendettement de la Commune. En effet, en 2022, la ville n'aura pas recours à l'emprunt pour financer les 12,99 M€ de dépenses d'équipement nouvelles du budget primitif.

Au terme de cet exercice, l'encours de dette devrait diminuer de 4,21 M€ pour atteindre 49,63 M€ à la fin de l'exercice 2022. Cette opération est rendue possible à la fois par la volonté de maîtrise de l'encours de dette et par l'affectation d'une part importante des excédents de financement dégagés au désendettement de la Commune.

1 – L'annuité de la dette : évolution et prévision 2022

En 2022, la Ville poursuit son désendettement avec plus de 4,21 M€ de capital remboursé et **0 € d'emprunt nouveau**.

➤ Encours de dette et taux

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 53,64 M€ (contre 58,1 M€ en 2021) à un taux moyen de 2,71 %.

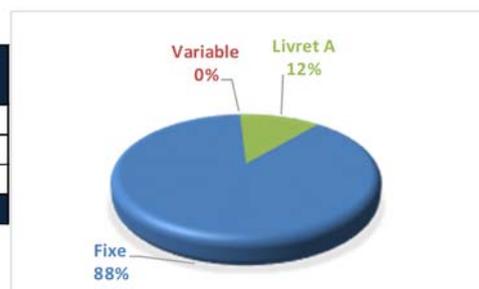
Synthèse de la dette au 1/01/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
53 835 618 €	2,71%	13 ans et 4 mois	6 ans et 11 mois	19

Ratio 5 – Encours de dette / Population : 1 875,41 €

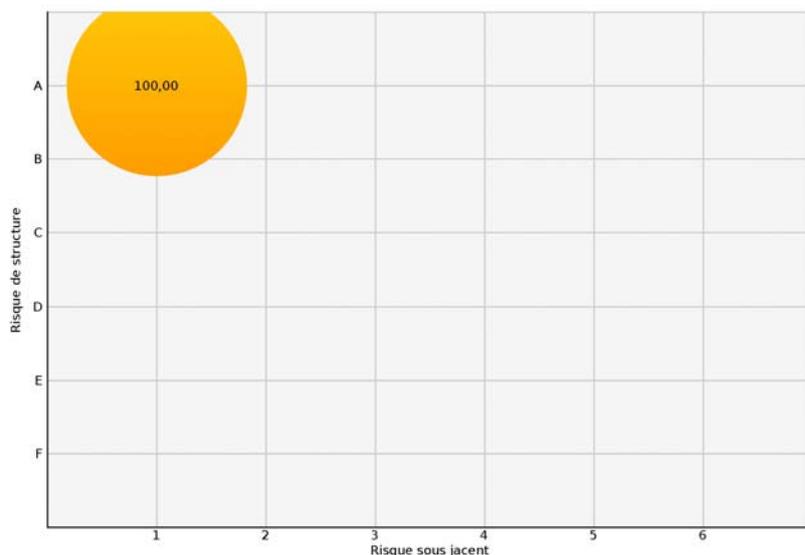
➤ Dette par type de taux – pas de risque

Type	Encours au 1/01/2022	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	47 256 356 €	87,98%	2,89%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	6 579 263 €	12,02%	1,43%
Ensemble des risques	53 835 618 €	100,00%	2,71%



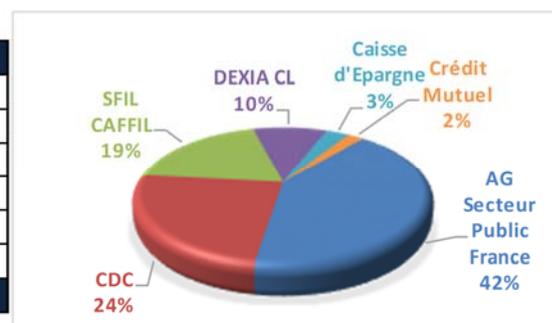
L'encours de dette est entièrement sécurisé en taux fixe ou indexé sur le livret A.

Typologie de la dette selon la charte Gissler :



➤ La dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
AG Secteur Public France	22 310 178 €	41,44%
CDC	13 005 081 €	24,16%
SFIL CAFFIL	10 389 324 €	19,30%
DEXIA CL	5 296 996 €	9,84%
Caisse d'Epargne	1 653 500 €	3,07%
Crédit Mutuel	1 180 540 €	2,19%
Ensemble des prêteurs	53 835 618 €	100,00%



➤ Annuité de remboursement en 2022

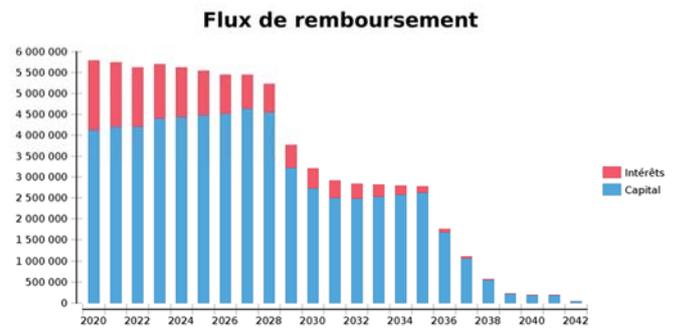
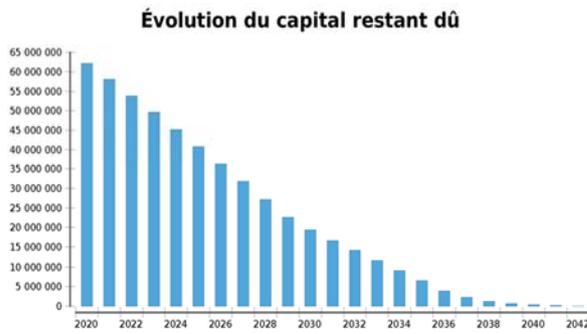
2022	Brut	Remb. Fonds de soutien	Net
Capital	4 205 006		4 205 006
Intérêts	1 415 791	600 900	814 891
Annuité de remboursement	5 620 797	600 900	5 019 897

En 2022, 5,62 M€ permettront de faire face aux dépenses liées au remboursement de la dette, 4,21 M€ pour le capital et 1,42 M€ pour les intérêts.

Sur les 1,42 M€ d'intérêts payés, le Fonds de soutien rembourse 0,6 M€ (cf. chapitre 76). Soit une charge d'intérêts nette de 0,81 M€.

En tenant compte du remboursement du Fonds de soutien, le taux moyen de l'encours est en réalité de l'ordre de 1,5 %.

Ratio 9 – Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 111,35 %



Selon les éléments exposés précédemment, au terme de l'exercice 2022, l'encours de dette devrait s'afficher à hauteur de 49,63 M€ et **la capacité de désendettement « brut » serait inférieure à 10 années.**